

**Rapport d'information de M. Philippe Armand Martin,
député de la Marne, sur la politique de qualité des produits
agricoles**

M. Philippe Armand Martin, député de la Marne, co-président de l'ANEV, a présenté, ce 23 juin, son rapport sur la politique de qualité des produits agricoles, à la Commission des affaires européennes, résultat de six mois de travaux, de plus de 40 auditions de l'ensemble des secteurs agricoles et de déplacements (Bruxelles, Espagne et Hongrie).

Dans une **première partie**, sont rappelés :

- Les **enjeux de la politique de qualité** : attentes des consommateurs, impératifs de développement équilibré des territoires et enjeux économiques en termes de compétitivité de la politique agricole commune.

- **La politique de valorisation** des produits de qualité menée par l'Union européenne, surtout depuis les années 90 au moment où l'agriculture européenne se tournait vers les marchés internationaux, est bâtie autour de normes de commercialisation parmi les plus exigeantes du monde, de dispositifs de certification, de mentions facultatives valorisantes et surtout de signes de qualité (appellations d'origine contrôlée et indications géographiques protégées) pour des produits agricoles qui sont le résultat de milieux naturels, de méthodes de culture et de traditions.

Une **deuxième partie** fait une **analyse critique des propositions** de la communication de la Commission européenne de mai 2009.

En effet, on peut craindre qu'au motif de simplification, ces propositions n'aboutissent en fait qu'à **déréguler** et remettre en cause le système en ne prenant pas assez en compte les spécificités des différents secteurs, sans que ni le consommateur ni le producteur n'en tirent bénéfice.

Mais surtout, la question de la maîtrise des quantités qui est l'une des clés de la qualité est complètement absente des termes du débat. Aussi, dans ses conclusions, le rapporteur demande que les organisations chargées de la gestion et de la protection des indications géographiques puissent gérer le potentiel de production en fonction des perspectives des marchés, sur la base de principes équitables et non discriminatoires.

Rapport consultable sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/europe/rap-info/i2653.asp>

